

Marquage Bicycode® contre le vol

Pour lutter contre le risque de vol. En France plus de 400 000 vélos par an sont volés ; 150 000 sont retrouvés mais ne peuvent être restitués, faute d'identification... Seulement 2% des victimes de vol récupèrent leur vélo.

Objectifs

- Lutter contre le vol et le recel
- Augmenter les chances de se voir restituer son vélo après un vol

Contenus

- Un numéro de 12 chiffres est gravé sur le tube de selle côté pédalier (dans la mesure du possible)
- Un passeport contenant les informations propres au vélo est remis au propriétaire, qui doit le garder précieusement et inscrire son vélo sur la base nationale de données www.bicycode.org
- Conseils sur les antivols et la manière d'attacher son vélo

Modalités

- Les bénéficiaires présentent impérativement une pièce d'identité officielle
- Les vélos en carbone ou en titane ne peuvent être marqués
- Le coût est de 10 € par marquage

Place au Vélo :

- fournit de la documentation à chaque participant-e



Présentation
obligatoire
d'une pièce
d'identité
officielle



10€ /vélo
(paiement par
chèque ou en
espèce)



10 minutes / vélo